

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Séance du 12 novembre 2015

Compte rendu



■ **Présents :**

- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire en charge du pôle "solidarité et famille"
- Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance
- Madame Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directeur de la Famille et de la Petite Enfance
- Madame Annette FROMONOT, Coordinatrice Petite Enfance.

Collège des parents

- Madame Amandine BAFFRAY
- Madame Manon BAPTISTE
- Madame Océane BESSET
- Madame Audrey BOUR
- Madame Sylvie CANNAC
- Monsieur Grégory DUFOUR
- Monsieur François PERRON
- Monsieur Nicolas FUCKS
- Monsieur Jean-Luc GARBE
- Madame Julie GOCYK
- Madame Anne MANGION
- Madame Elodie MEYER
- Madame Hayet PANKADUZ
- Madame Aurore SIRVENTE
- Madame Elodie TARTIER
- Madame Maud VARNIER
- Madame Christelle VELUT
- Madame Ivelina YONKOVA
- Madame Valérie ZUBILLER

Collège des professionnels

- Madame Cathy BRISSE
- Madame Laurence COUTRAY DE PRADEL
- Madame Elvina HAVARD
- Madame Isabelle JACQUOT
- Madame Karima MILIANI
- Madame Sylvie PETRACHI
- Madame Véronique YORIATTI
- Madame Nathalie JOLE

Invitée

- Madame MANGEOLLES

Membres du Conseil des parents 2013/2015 présents

- Madame Rachel PLANCHAIS
- Madame Isabelle POINSIGNON
- Madame Aline CUNAT
- Madame Tzvietomira TZANOVA

1. Ouverture de la séance

A leur arrivée, une clé USB est remise aux nouveaux membres du Conseil des parents. Ils peuvent y trouver les règlements de fonctionnement du Conseil des parents, des EAJE, de la commission d'attribution des places. Ils pourront y consulter le Projet Educatif complété par le Projet d'Eveil Sonore et Musical ainsi que les projets des différents établissements gérés par la ville de Metz

Madame SAGRAFENA ouvre la séance en remerciant les parents et les professionnels volontaires qui acceptent de donner de leur temps. Elle propose à chacun de se présenter.

Madame MANGEOLLES prépare un master en sociologie avec pour thème de mémoire « la place des parents dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant ». Dans ce cadre, elle a été invitée à assister au Conseil des parents.

2. Rappel des prérogatives du Conseil des Parents

Le Conseil des Parents est une instance consultative qui donne son avis sur le fonctionnement et les projets des établissements. Mesdames BORI et SAGRAFENA ont procédé au tirage au sort des membres le lundi 2 novembre en présence de Monsieur LE BOLLOCH, de Mesdames SOUDIER-SPETZ et FROMONOT.

Conformément au règlement de fonctionnement, 22 parents siègent au Conseil. La participation se faisant sur la base du volontariat, certains établissements ne sont pas représentés. Pour y remédier, Madame SOUDIER-SPETZ suggère que des parents assurent la couverture des établissements non représentés. Il s'agira, en particulier, de relever le contenu de la "boîte contact" réservée aux parents".

Madame MEYER se porte volontaire pour assurer la liaison avec le Multi-Accueil de Vallières. Madame FROMONOT se chargera de recenser les parents volontaires pour représenter: Le Château, Unis-Vers d'Enfants, Au Clair de Lune, La Parent 'aise.

Comme le précise Madame SOUDIER-SPETZ, ce lieu d'échanges se veut constructif. Seules les questions d'ordre général et collectif sont traitées. Elle invite les membres à proposer des sujets à débattre au prochain Conseil en se faisant porte-parole des parents qui nous confient leur enfant.

3. Bilan des travaux menés par le Conseil des Parents élu en 2013

Madame FROMONOT présente les travaux réalisés depuis novembre 2013, date de la constitution du Conseil des Parents:

- A cette période, le Projet Educatif Petite Enfance était en construction et, c'est tout naturellement que les parents et les professionnels du Conseil des parents ont été associés à la réflexion. Pour cela, des groupes de travail ont approfondi les sujets suivants:
 - ✓ Associer les parents à l'organisation de manifestations au sein des établissements
 - ✓ Préparer l'accueil de l'enfant avec les parents

- A la demande des parents du Conseil, une enquête a été menée en AVRIL 2014 dans le but de recueillir l'avis de tous les parents sur les objectifs déclinés dans le projet Educatif. Un parent sur trois s'est exprimé et 90,7% se sont positionnés en faveur d'un Projet Educatif commun aux EAJE gérés par la ville de Metz.
Madame FROMONOT se félicite de cette adhésion d'autant plus que Metz peut se prévaloir de légitimer la place des parents en ciblant des objectifs à leur intention.

- Le Conseil a été invité à donner son avis avant la validation du Projet Educatif Petite Enfance et du Projet d'Eveil Sonore et Musical.

- Dans le cadre de la nouvelle procédure d'attribution des places débattue lors du Conseil du 20 novembre 2014, quatre parents se sont portés volontaires pour siéger à la commission d'attribution.

- Le Conseil des parents a débattu sur des sujets fondamentaux tels que:
 - ✓ l'accueil des enfants porteurs de handicap en s'appuyant sur le témoignage de Madame SIMONIN, mère d'une petite fille atteinte d'une maladie génétique.
 - ✓ La transition vers l'école et, dans ce cadre, Monsieur LUXEMBURGER maître de conférence à l'université de Lorraine est venu présenter le projet EMILE qui étudie le développement de la conscience de SOI chez l'enfant entre 15 et 48 mois

4. Présentation des perspectives à venir et débat

Madame SAGRAFENA accorde un intérêt tout particulier à établir une passerelle entre la crèche et l'école. A ce titre, l'acquisition du langage occupe une place majeure ce qui explique qu'un projet sur ce thème est en construction. Pour enrichir ce travail de recherche, le Pôle Petite Enfance s'engage dans un partenariat avec l'université de Lorraine en la personne de madame LAPARRA, linguiste renommée et avec l'ESPE (école supérieure des professeurs des écoles) en soutenant des stages de conduite de projets.

La ville de Metz s'attache à développer un projet de scolarisation pour les enfants de moins de trois ans. Pour cela, la collaboration avec les professionnels de la petite enfance est indispensable et Madame SAGRAFENA félicite toutes les professionnelles pour leur investissement et leur travail qui contribue à soutenir la qualité du service public.

Madame BORI affirme que la scolarisation des enfants de moins de trois ans ne se fera pas dans n'importe quelles conditions. Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) prendra en compte l'enfant dans tout son parcours, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Pour ce faire, le Conseil des Parents y sera associé.

Des échanges ont lieu autour de la question de la scolarisation des enfants de moins de trois ans:

- Pourquoi exiger la propreté de l'enfant pour l'entrée en école maternelle?

Mme SAGRAFENA fait référence à la circulaire de l'Education Nationale pour confirmer que ce n'est pas une obligation. Toutefois, l'accueil des tout-petits nécessite une complémentarité entre les professionnels de la petite enfance, les professeurs des écoles et les ATSEM. Dans cet objectif, Madame SOUDIER-SPETZ envisage un partenariat avec le Pôle Education visant à élargir le terrain d'expérience des ATSEM.

- Y a-t-il une volonté d'apprentissage pour ces très jeunes enfants?

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans s'inscrit dans une volonté de soutenir la parentalité et la socialisation des publics les plus fragiles explique Madame SAGRAFENA.

Madame FROMONOT intervient pour mettre en valeur les ludothèques et les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE) comme premiers lieux de découverte et d'expérimentation en dehors du contexte familial.

- La scolarisation des enfants de moins de trois ans reste compliquée car ils ne sont pas acceptés à la cantine et au périscolaire.

Madame BORI explique que les services compétents du Conseil Départemental (PMI) fixent cette règle pour les enfants de moins de 3 ans de manière à leur éviter de longues journées en collectivité. L'accueil familial devient alors une solution périscolaire complémentaire.

5. Election des parents à la commission d'attribution des places

Madame SOUDIER-SPETZ résiste le rôle de la commission d'attribution des places dont le règlement est consultable sur le site de la ville de Metz. Il est prévu que des parents siègent en commission, et quatre parents se portent volontaires:

- Madame Maud VARNIER
- Madame Océane BESSET
- Monsieur François PIERRON
- Madame Elodie TARTIER

Mesdames Valérie ZUBILLER et Sylvie PETRACHI se portent volontaires pour relire et valider le compte rendu de la séance qui s'achève à 19h30.

Signatures :

Valérie ZUBILLER
Collège des parents

Sylvie PETRACHI
Collège des professionnelles

